

EVALUATION IN ITINERE DES TERRITOIRES D'INNOVATION

L'évaluation repose sur huit macro-indicateurs, dont la méthode de calcul est indiquée plus bas.

Macro-indicateurs

- **« Implication citoyenne » :**
Macro-indicateur « Nombre de personnes impliquées dans l'action »
- **« Réplicabilité » :**
Macro-indicateur « Part des actions répliquées »
- **« Effet d'entraînement » :**
Macro-indicateur « Nombre d'actions nouvelles contribuant au projet de territoire »
- **« Filières et écosystèmes » :**
Macro-indicateur « Nombre d'acteurs participant au développement d'une filière ou d'un écosystème »
- **« Emplois créés / maintenus » :**
Macro-indicateur « Nombre d'emplois directs créés par l'action en ETP »
- **« Avancement financier du projet et Effet levier » :**
Macro-indicateur « Effet de levier financier du programme »
- **« Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) » :**
Macro-indicateur « Emissions de gaz à effet de serre évitées par l'action »
- **« Personnes concernées par le projet » :**
Macro-indicateur « Nombre de bénéficiaires directs des actions »
 - **Précisions pour la thématique « Mobilité propre » :** Nombre d'utilisateurs de solutions qui favorisent l'offre de mobilité alternative à la voiture individuelle et/ou « carbonée »
 - **Précisions pour la thématique « Transition numérique » :** Nombre d'utilisateurs d'outils numériques
 - **Précisions pour la thématique « Adaptation des compétences » :** Nombre de personnes formées (dans le cadre de l'accompagnement à la transition)

Implication citoyenne

Macro-indicateur

Nombre de personnes impliquées dans l'action

Définition :

Cet indicateur vise à rendre compte du nombre total de personnes impliquées dans le cadre de l'action. Il s'agit de personnes physiques (individuelles et non morales) qui ne font pas directement partie de l'organisme/structure/entreprise qui porte l'action.

Le terme « personne » est pris dans une acception très large puisqu'il peut s'agir de citoyens, d'habitants, d'usagers, etc.

Le terme « impliqué (dans l'action) » signifie que les personnes comptabilisées ont joué un rôle actif, c'est-à-dire qui ont eu une influence sur la trajectoire, les orientations et/ou la mise en œuvre de l'action (conception, mise en œuvre, participation au processus de décision sur les choix opérés sur l'action, etc.).

Méthode de calcul :

Il s'agit de comptabiliser le nombre total de personnes physiques (et non morales) impliquées dans l'action c'est-à-dire qui ont eu une influence sur la trajectoire, les orientations et/ou la mise en œuvre de l'action (conception, mise en œuvre, participation au processus de décision sur les choix opérés sur l'action, etc.). Les valeurs renseignées par les différents porteurs d'action seront agrégées au niveau du projet (lauréat) puis au niveau du programme (national).

Ces personnes ne doivent pas être rattachées directement à l'organisme (structure, entreprise...) qui porte l'action (par exemple les salariés d'une entreprise qui porte l'action ne seront pas comptabilisés).

Il s'agit de comptabiliser l'ensemble des personnes qui participent à des réunions ou échanges sous un format « actif / participatif ». Ces réunions et échanges doivent nécessairement porter sur les orientations et/ou la mise en œuvre de l'action. Il s'agit de temps d'échanges organisés formellement par le porteur d'action.

Les formats « actifs » suivants ont été identifiés collectivement lors de l'atelier :

- Réponse à des sondages (physique ou en ligne),
- Participation à un workshop / atelier de travail / hackathon (physique ou en ligne),
- Participation à des comités ou instances de décision ou pilotage en lien direct avec l'action (physique ou en ligne),
- Tout autre format de réunion qui permette réellement la prise de parole des citoyens/usagers (visite de chantier participative, « diagnostic en marchant », etc.), ce qui suppose en principe de ne pas dépasser une cinquantaine/soixantaine de personnes par évènement pour favoriser une réelle co-construction.

Sont en revanche exclus les évènements de type « communication institutionnelle » à destination du grand public qui relèvent davantage d'une campagne d'information (ce qui est utile à l'action/projet mais ne répond pas au critère « implication citoyenne ») plutôt que d'une approche de co-construction.

Les mesures doivent être indiquées en valeur cumulée sur une base annuelle. Les valeurs renseignées par les différents porteurs d'action seront ensuite agrégées au niveau du projet (lauréat) puis au niveau du programme (national).

Unité : Nombre de personnes (physiques) en valeur cumulée sur une base annuelle

Source : Données issues de l'action (puis agrégées au niveau du projet)

Type d'indicateur : Résultat

Réplicabilité

Macro-indicateur

Part des actions répliquées

Définition :

Cet indicateur vise à rendre compte pour tous les projets de la part des actions qui a donné lieu ou qui donnera lieu à des réplifications.

Le terme "réplication" signifie que la totalité de l'action ou des éléments très significatifs, qui sont au cœur de l'innovation liée à l'action, font et/ou feront l'objet d'une reproduction sur le même territoire ou sur un autre territoire.

Un passage à l'échelle sur tout ou partie du territoire d'origine de l'action est également comptabilisé comme une réplication (à partir du moment où cela n'était pas inclus/visé par le périmètre initial de l'action Territoires d'Innovation). Les termes "réplication", "reproduction" et "adaptation" (à condition qu'elle reprenne des éléments innovants très significatifs de l'action) sont jugés équivalents pour le calcul de l'indicateur.

Méthode de calcul :

Chaque porteur doit indiquer si son action a déjà donné lieu à une réplication (en répondant à la question ci-dessous) :

- Est-ce que votre action a déjà donné lieu à au moins une réplication (répondre par "0" pour non ou "1" pour oui) ?

Ecrire "1" dans la mesure de l'indicateur, si la réplication a déjà été réalisée ou est en cours (c'est-à-dire que la réplication de l'action a déjà effectivement commencé mais que l'action n'est pas encore achevée).

Ecrire "0" dans la mesure de l'indicateur, si aucune réplication n'a été pour l'instant réalisée

Les valeurs renseignées par les différents porteurs d'action seront ensuite agrégées au niveau du projet (lauréat) puis au niveau du programme (national).

Unité : 0 (action non répliquée) ou 1 (action déjà répliquée)

Source : Données issues de l'action (puis agrégées au niveau du projet)

Type d'indicateur : Résultat

	Effet d'entraînement
Macro-indicateur	Nombre d'actions nouvelles contribuant au projet de territoire

Définition :

Cet indicateur vise à rendre compte de l'effet d'entraînement du Programme Territoires d'Innovation au niveau de chaque projet lauréat. Il permet de retracer les dynamiques territoriales générées par les projets Territoires d'Innovation en comptabilisant les actions nouvelles qui viendront au fil de l'eau contribuer à l'atteinte de l'Ambition et des objectifs des projets.

Ces actions nouvelles devront être clairement distinguées des répliqués d'actions initialement incluses dans le projet Territoires d'Innovation. Pour rappel, les actions initiales qui font l'objet d'un passage à l'échelle sont incluses dans le macro-indicateur "réplicabilité" et ne doivent donc pas être comptabilisées dans le macro-indicateur "effet d'entraînement".

La distinction entre « Réplicabilité » et « Effet d'entraînement » est également présentée de manière détaillée dans l'annexe 2 du document de "synthèse sur les macro-indicateurs".

Les actions ainsi identifiées pour le macro-indicateur "effet d'entraînement" viendront renforcer les retombées de chaque projet Territoires d'Innovation et alimenter les autres macro-indicateurs sur les résultats et impacts du Programme Territoires d'Innovation (nombre d'emplois directs créés, émissions de GES, nombre de bénéficiaires, etc.).

Méthode de calcul :

Cet indicateur comptabilise les actions nouvelles initialement non incluses dans le dossier de candidature et qui contribuent à l'atteinte de l'Ambition et des objectifs du projet. Pour rappel, les actions initiales qui font l'objet d'une répliqué ou d'un passage à l'échelle sont incluses dans le macro-indicateur "réplicabilité".

Pour clarifier et faciliter le décompte de ces actions nouvelles, ne seront incluses que les actions pour lesquelles il existe un engagement formalisé, à savoir une adhésion des porteurs de ces actions nouvelles au consortium qui porte le projet Territoires d'Innovation concerné. S'il s'agit d'un porteur d'action déjà membre du consortium, ce dernier devra bien veiller à ce que l'action nouvelle qu'il indique n'est pas une répliqué d'une première action initialement incluse dans le dossier de candidature.

Unité : Nombre d'actions nouvelles (le nombre sera consolidé au niveau de chaque projet)

Source : Données issues du projet

Type d'indicateur : Résultat

Filières et écosystèmes

Macro-indicateur

Nombre d'acteurs participant au développement d'une filière ou d'un écosystème

Définition :

Cet indicateur vise à mesurer l'évolution du nombre d'acteurs, en tant que personnes morales (entreprise, association de l'économie sociale et solidaire (ESS), centre de recherche, etc.), qui sont directement parties prenantes du développement d'une filière ou d'un écosystème s'inscrivant, via ses actions, dans le cadre du programme Territoires d'Innovation.

Le terme « filière » se définit comme « l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini » (source : site de l'INSEE).

Le terme « écosystème » désigne « une communauté économique supportée par l'interaction entre les organismes du monde des affaires : des entreprises et des individus. Cette communauté économique va produire des biens et des services en apportant de la valeur aux clients, qui feront eux-mêmes partie de cet écosystème. Les organismes membres vont également inclure les fournisseurs, les producteurs, les concurrents et autres parties prenantes » (source : Moore, J.F. (1993, mai-juin). *Predators and prey : a new ecology of competition*. Harvard Business Review).

Méthode de calcul :

Il s'agit de réaliser un comptage annuel du nombre d'acteurs (i.e. « personnes morales ») qui sont parties prenantes de l'action cofinancée par le programme Territoires d'Innovation et qui participent au développement d'une filière ou d'un écosystème.

Il est demandé de préciser dans les commentaires de l'indicateur quelle est la filière ou l'écosystème concerné(e). Le cas échéant, il est possible d'indiquer plusieurs filières et/ou écosystèmes.

Le terme « acteur » désigne des personnes morales de toute nature (associations, centres de recherche, entreprises dont start-up, etc.).

Unités : Nombre de parties prenantes de l'action

Source : Données issues des actions puis consolidation au niveau du projet de territoire

Type d'indicateur : Résultat

Emplois créés / maintenus

Macro-indicateur

Nombre d'emplois (en ETP) directs créés par l'action

Définition :

Cet indicateur vise à rendre compte du nombre total d'emplois directs créés par l'action. Il permet de rendre compte de la capacité des actions à générer de l'activité sur les territoires.

Méthode de calcul :

Le calcul consiste en un *reporting* annuel du nombre d'emplois directs créés du fait de la mise en place de l'action (en incluant également les phases amont de programmation-conception). Il s'agit uniquement de comptabiliser les créations d'emplois.

Pour préciser le comptage, il est demandé de rapporter les emplois directs créés à leur « équivalent-temps-plein (ETP) ». Par exemple, un emploi à temps plein correspond à 1 ETP tandis qu'un emploi à mi-temps correspond à 0,5 ETP. Pour la détermination de l'équivalent temps plein (ETP) d'un salarié à temps partiel, il est possible d'utiliser la formule ci-après :

- Il s'agit d'additionner toutes les heures travaillées par les salariés qui ont bénéficié d'une création d'emploi, puis de diviser le résultat par le nombre d'heures travaillées annuellement par un salarié à temps plein. Pour rappel, la durée mensuelle légale de travail pour un salarié à 35 heures par semaine est égale à 151,67 heures.

Le comptage s'effectue sur une base annuelle (1er janvier au 31 décembre). Ci-après deux exemples qui précisent la manière de comptabiliser le nombre annuel d'ETP :

- Si un salarié a été embauché à temps plein au début de l'année 1 dans le cadre d'un CDD de 2 ans, alors il faudra indiquer 1 ETP pour les deux premières années, puis 0 ETP à partir de la 3ème année (au moment du départ du salarié du fait de la fin du CDD).
- Si un salarié est embauché à temps plein pour un CDD d'un an à partir du 1er juillet de l'année 1, alors il faudra indiquer 0,5 ETP pour l'année 1 puis 0,5 ETP pour l'année 2 (fin du CDD du salarié au 30 juin de l'année 2).

Les valeurs renseignées par les différents porteurs d'action pourront ensuite être agrégées au niveau du projet (lauréat) puis au niveau du programme (national). Il sera possible de préciser en commentaire à quelle(s) phase(s) du projet correspondent les créations directes d'emplois.

Unité : Nombre d'emplois créés en ETP par an

Source : Données issues de l'action (puis agrégées au niveau du projet)

Type d'indicateur : Impact

Avancement financier du projet et Effet levier

Macro-indicateur

Effet de levier financier du programme

Définition :

Cet indicateur vise à rendre compte de l'effet de levier financier des fonds apportés par le programme Territoires d'Innovation en termes de cofinancements publics et privés.

Méthode de calcul :

Il s'agit de comptabiliser pour chaque action d'un projet la totalité des fonds financés par ses différents partenaires. Ces fonds seront différenciés selon trois catégories :

- Les fonds liés au programme Territoires d'Innovation, qu'il s'agisse de subventions ou d'investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres
- Le financement des acteurs publics (dont les collectivités locales)
- Le financement des acteurs privés

Cet indicateur permettra ainsi de mesurer l'effet de levier financier des fonds alloués par le programme Territoires d'Innovation sur le financement global réalisé pour le projet. Cet effet de levier financier pourra être mesuré de manière globale mais aussi décomposé selon les trois natures des acteurs qui y auront participé (Etat, acteurs publics et privés).

Les euros indiqués pour chacune des trois catégories (PIA, publics et privés) doivent être en valeur cumulée sur toute la durée du projet.

Unité : Euros (financement des acteurs privés en valeur cumulée) ; Euros (financement des acteurs publics en valeur cumulée) ; Euros (financement du PIA en valeur cumulée)

Source : Données issues des actions puis consolidées au niveau du projet de territoire

Type d'indicateur : Impact (programme)

Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Macro-indicateur

Emissions de gaz à effet de serre évitées

Définition :

Cet indicateur vise à mesurer la contribution de l'action à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour lutter contre le changement climatique.

Méthode de calcul :

La quantité de gaz à effet de serre émis par une action est globalement obtenue par le produit :

- de la quantité d'énergie consommée, de matériaux et/ou d'équipements incorporés à toutes les phases de l'action d'une part
- et du facteur d'émission de la source d'énergie, du matériau et/ou de l'équipement considéré d'autre part.

Il est recommandé d'utiliser les données de référence de la base carbone de l'ADEME pour les facteurs d'émission.

Exemples de typologies d'actions qui peuvent faire l'objet d'un calcul des émissions de gaz à effet de serre (liste non exhaustive) :

- Actions de mobilité : tonnes eq.CO2 évitées / litres de carburant économisés (grâce à des reports modaux vers des modes moins polluants et/ou à la réduction des déplacements)
- Actions de production d'énergie : tonnes eq.CO2 évitées / kWh produits par des énergies renouvelables en comparaison à un mix électrique moyen ou à des énergies fossiles (selon le contexte de l'action)
- Actions de rénovation énergétique : tonnes eq.CO2 évitées / kWh économisés grâce à la rénovation énergétique
- Actions de construction de bâtiment très performant du point de vue de la consommation énergétique : tonnes eq.CO2 évitées / kWh économisés par rapport aux exigences de la RT (réglementation thermique) pour les nouvelles constructions
- Actions de production et de distribution alimentaire locales : tonnes eq.CO2 évitées / kg produits et distribués localement
- Actions de recyclage : tonnes eq.CO2 évitées / tonnes de matériaux recyclés ou restaurés

Pour calculer l'impact de l'action en termes d'émissions de GES évitées, le porteur d'action doit définir une option de référence par rapport à l'option de l'action. L'option de référence correspond à la situation la plus probable en l'absence d'action. Par exemple, si l'action consiste en une rénovation énergétique d'un bâtiment, il est possible de comparer les émissions de GES *avant* (option de référence) et *après* l'action.

L'indicateur se calcule en faisant la différence entre :

- les tonnes d'émissions GES (éq.CO2) émises par l'option de référence
- et les tonnes d'émissions GES (éq.CO2) émises après la mise en œuvre de l'action.

La méthode de calcul des émissions de GES d'une action est définie dans le décret d'application n° 2017-725 du 3 mai 2017 relatif aux principes et modalités de calcul des émissions de gaz à effet de serre des projets publics.

Les valeurs renseignées par les différents porteurs d'action pourront ensuite être agrégées au niveau du projet (lauréat) puis au niveau du programme (national).

Unité : tonnes (ou kg) eq.CO₂/an évitées

Source : Données issues de l'action (puis agrégées au niveau du projet). Pour les facteurs d'émission, il est recommandé d'utiliser les valeurs de la base carbone de l'ADEME.

Type d'indicateur : Impact

Personnes concernées par l'action

Macro-indicateur

Nombre de bénéficiaires directs des actions

Définition :

Cet indicateur vise à rendre compte du nombre total de bénéficiaires directs des actions Territoires d'Innovation.

Méthode de calcul :

Il s'agit de comptabiliser, sur une base annuelle, le nombre total d'utilisateurs qui bénéficient de manière directe de l'action. Le terme « utilisateur » désigne une personne physique et non morale. Les typologies d'action étant assez diverses, il peut notamment s'agir :

- d'utilisateurs de services (par exemple une application numérique ou un service de mobilité)
- d'utilisateurs d'équipements (par exemple un établissement culturel ou sportif)
- de participants à des campagnes de sensibilisation ou à des sessions de formations
- d'occupants pour des opérations de construction ou de rénovation de logements
- de consommateurs bénéficiant de la mise en place de circuits courts en agriculture (par exemple en comptabilisant le nombre de personnes inscrites à un système de type « AMAP »)

Si l'équipement ou le service était déjà en fonctionnement avant d'obtenir le soutien du Programme Territoires d'Innovation (par exemple un système d'AMAP qui avait déjà démarré), il est demandé d'indiquer le cas échéant le nombre initial de bénéficiaires *avant* la mise en place de l'action. Il faudra préciser en commentaire que cette première mesure correspond à l'état initial de l'action avant que le projet soutenu par le Programme Territoires d'Innovation ne soit lancé.

Il faut veiller à comptabiliser une seule fois chaque utilisateur, en évitant le biais du « double-comptage ». Il faut ainsi raisonner en termes d'utilisateurs et non d'usage. Si ce n'est pas possible au regard des données disponibles (par exemple un registre qui tient compte du nombre de visiteurs par an pour un équipement public), il est indispensable de préciser en commentaire que certains utilisateurs ont pu être comptabilisés plusieurs fois (par exemple s'ils ont bénéficié de l'équipement public plusieurs fois dans l'année).

Les valeurs renseignées par les différents porteurs d'action seront ensuite agrégées au niveau du projet (lauréat) puis au niveau du programme (national).

Unité : Nombre d'utilisateurs (personnes physiques) sur une base annuelle.

Source : Données issues de l'action (puis agrégées au niveau du projet).

Type d'indicateur : Résultat

Personnes concernées par l'action

Macro-indicateur

Nombre de bénéficiaires directs des actions

Précisions pour la thématique « Mobilité propre » :

Nombre d'utilisateurs de solutions qui favorisent l'offre de mobilité alternative à la voiture individuelle et/ou « carbonée »

Définition :

Cet indicateur apporte des précisions, pour les actions de mobilité, sur la manière dont le macro-indicateur « nombre de bénéficiaires directs des actions » doit être renseigné.

Méthode de calcul :

Il s'agit de comptabiliser sur une base annuelle le nombre total d'utilisateurs qui bénéficient de manière directe de l'offre de mobilité. Le terme « usager » désigne une personne physique et non morale. Il faut veiller à comptabiliser une seule fois chaque usager, en évitant le biais du « double-comptage ». Il faut raisonner en termes d'utilisateurs et non d'usage.

Si l'équipement ou le service était déjà en fonctionnement avant d'obtenir le soutien du Programme Territoires d'Innovation, il est demandé d'indiquer le cas échéant le nombre initial de bénéficiaires avant la mise en place de l'action (en précisant qu'il s'agit de l'état initial de l'action).

Remarque : il est possible d'inclure des sous-catégories (publics spécifiques) dans le comptage des utilisateurs pour mettre en avant la « dimension inclusive » de l'action, par exemple pour des personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite, des personnes en situation de précarité économique, etc.

Unité : Nombre d'utilisateurs par an

Source : Données issues de l'action

Type d'indicateur : Résultat

Personnes concernées par l'action

Macro-indicateur

Nombre de bénéficiaires directs des actions

Précisions pour la thématique « Transition numérique » :

Nombre d'utilisateurs d'outils numériques

Définition :

Cet indicateur apporte des précisions, pour les actions de transition numérique, sur la manière dont le macro-indicateur "Nombre de bénéficiaires directs des actions" doit être renseigné.

Méthode de calcul :

Il s'agit de comptabiliser sur une base annuelle le nombre total d'utilisateurs d'outils numériques. Ces outils numériques peuvent être de natures variées : application, plateforme numérique, maquette numérique, etc. Le dénombrement des usagers peut notamment être réalisé en comptabilisant le nombre de téléchargements de l'application développée ou améliorée ou le nombre de créations de comptes utilisateurs pour un site web ou une plateforme numérique.

Le terme « usager » désigne une personne physique et non morale. Il faut veiller à comptabiliser une seule fois chaque usager, en évitant le biais du « double-comptage ». Il faut raisonner en termes d'utilisateurs et non d'utilisages.

Si l'outil numérique ou le service était déjà en fonctionnement avant d'obtenir le soutien du Programme Territoires d'Innovation, il est demandé d'indiquer le cas échéant le nombre initial de bénéficiaires avant la mise en place de l'action (en précisant qu'il s'agit de l'état initial de l'action).

Remarque : il est possible d'inclure des sous-catégories (publics spécifiques) dans le comptage des utilisateurs pour mettre en avant la « dimension inclusive » de l'action, par exemple pour des personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite, des personnes en situation de précarité économique, etc.

Unité : Nombre d'utilisateurs par an

Source : Données issues de l'action

Type d'indicateur : Résultat

Personnes concernées par l'action

Macro-indicateur

Nombre de bénéficiaires directs des actions

Précisions pour la thématique « Adaptation des compétences » :

Nombre de personnes formées (dans le cadre de l'accompagnement à la transition)

Définition :

Cet indicateur apporte des précisions, pour les actions en compétences, sur la manière dont le macro-indicateur "Nombre de bénéficiaires directs des actions" doit être renseigné.

L'indicateur vise à rendre compte du nombre de personnes formées lors de formations (formation initiale ou continue, certifiante, diplômante ou non, etc.) qui ont été mises en œuvre grâce au programme Territoires d'Innovation. La formation permet aux étudiants et aux actifs de se former tout au long de leur vie, pour développer leurs connaissances et savoir-faire et ainsi mieux s'adapter aux évolutions du marché du travail et aux défis auxquels nos sociétés sont confrontées, notamment la crise climatique.

Méthode de calcul :

Il s'agit de recenser, une fois par an, le nombre total de personnes formées grâce au projet. Sont comptabilisées toutes les personnes qui ont suivi les formations (attestation de suivi, inscription à une formation diplômante, etc.).

Les formations prises en compte pour cet indicateur thématique doivent s'inscrire dans une logique d'accompagnement à la transition en vue d'une meilleure adaptation aux évolutions du marché du travail et en réponse aux défis que traversent nos sociétés.

Il est demandé d'indiquer de manière synthétique les types (formation initiale ou continue, certifiante, diplômante ou non, etc.) et les niveaux des formations (CAP/BET, BAC, BTS, Licence, Master, Doctorat), ainsi que la ou les transitions (écologique, énergétique, numérique, sociale, etc.) qui sont visées.

Unité : Nombres de personnes formées par an

Source : Données issues de l'action

Type d'indicateur : Résultat